

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY**

Convocation 17 novembre 2023

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1^{ère} Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
Mme Céline DUPONT,
Mme Anne-Marie CHEVALIER,
M. Richard LETORT,
M. Christian PETITPAS,
Mme Françoise POUCHUCQ,
Mme Solange VIORNAY,

ABSENTS EXCUSES

M. Michel GALMEL,
Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. Robert SLOVES,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
M. Simon LATRECHE,
M. Sébastien BOITTE,
M. François VIROT, donne procuration à M. JOURDAIN

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme. Anne-Marie CHEVALIER, en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

**2) PRESENTATION PAR LA GENDARMERIE DES STATISTIQUES DE DELINQUANCES
SUR NOTRE CANTON. Rôle de la vidéoprotection.**

Monsieur le Maire remercie la présence du Commandant MORIN et du Major DONINNI. Une présentation de l'ensemble du casernement des Andelys nous a été dispensée ainsi que la problématique de la vidéosurveillance. La nouvelle mairie correspond aux besoins futurs par sa discrétion. L'ensemble est entre les mains de l'officier en charge de la commune. Une évaluation financière aura lieu en 2024.

3) ÉOLIEN, ZONE D'ACCELERATION: décision du Conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil que SNA, avec la participation du STRADET et du SCOT va nous orienter, au cours du 1^{er} semestre 2024, vers les possibilités à envisager pour la commune en matière d'économies de surfaces et d'utilisations des espaces de la commune. Les écoles ne devant plus être en

dehors de ses horaires un obstacle au devenir communal. En ce qui concerne les zones d'accélération de l'équipement énergétique, les élus ne semblent pas encore satisfaits du devenir, en particulier sur les zones proches de la commune. Les éléments de l'administration nous orientent plus vers Gisors que de notre côté.

4) Médecine préventive : Adhésion au Centre de gestion 27.

Monsieur le Maire expose que la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise le Centre de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives.

Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après proposition et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents a décidé : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le Centre de Gestion et la commune et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci –après.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes

5) Proposition d'un arrêté d'entretien de voirie et bons usages

Monsieur le Maire évoque la possibilité de rédiger un arrêté municipal demandant aux usagers d'entretenir de devant de leur propriété. L'égavage et les trottoirs sont les plus invoqués dans ce débat. Le Conseil est favorable à cet arrêté moins deux voix. La rédaction est reportée à un prochain conseil

6) Virage Sortie de Corbie et chemin rural attenant : Décision du Conseil.

Dans le virage de Corbie, il n'y a hélas pas de bonnes solutions. Une tentative de mise en forme d'éléments cimentés sera expérimentée avant la mise en conformité d'un agrégat bitumeux.

7) Demande des parents d'élèves pour l'installation d'un carport.

Il est fait part d'une demande des parents d'élèves concernant l'installation d'un carport devant l'école. Le Conseil ne voit pas l'utilité d'un tel équipement dans la durée d'utilisation. En effet, les élèves n'ont pas à être en avance sur les horaires habituels, et dans un cas contraire, l'arrêt du bus correspond déjà à un besoin éventuel. Il est à noter que l'ensemble du département est orientés à une décroissance du nombre d'élèves. Le Conseil refuse pour l'heure de cette installation.

8) Demande d'un emplacement pour Club des aînés.

Une priorité est donnée par le Conseil en ce qui concerne l'éventuel agrandissement des toilettes handicapés sous l'escalier de la commune. La demande est aussi refusée pour cette installation.

9) Autorisation du Conseil pour demandes de subventions DETR - DSIL- etc...

Il est fait part au Conseil des demandes en cours des subventions de toutes origines (Fonds verts, départementale, D.S.I.L., D.E.T.R. fonds de concours...etc.

Le Conseil à l'unanimité conforte Monsieur le Maire dans ses recherches financières comme à l'habitude.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

Il est donné lecture au Conseil :

- ◆ D'un courrier adressé aux élus de la famille BRIANTAIS relatif à sa propriété. Monsieur le maire informe avoir pris contact avec le propriétaire d'à côté mais les informe que cette opération relève du domaine privé.
- ◆ Du départ de Mme Porcher de la DGFIP et de son remplacement par J.Y. GIMENEZ. Le Conseil adresse une bonne mission à Mme PORCHER.
- ◆ Le Conseil est informé de l'arrivée des arbres de SNA. Le Conseil remercie Laurence DES-VIGNES pour cette attribution.
- ◆ Le STADET est à ce jour mis en place. Les élus ne peuvent qu'accepter ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX SIEGE. LED. Rue GRANDE, 2^e tranche

- ◆ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et d'éclairage public Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **5 000.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

- ◆ déontologie et SNA :

Le Conseil est informé qu'il doit prendre en charge la « déontologie » de l'assemblée.

SNA propose pour 80 euros l'intervention. Le Conseil à l'unanimité accepte cette décision et propose à M. le Maire de prendre en charge ce dossier

- ◆ VEOLIA et la traversé de route :

M. le Maire précise que la traversée du D1 par Véolia coutera 10 000 euros de plus soit 416 euros pour la commune. Véolia prenant de toute façon cette opération en charge, le dossier est accepté.

- ◆ Il est posé la question sur le retard des enfants en garderie. Le Conseil à l'unanimité considère que les limites ont été posées, que le service est un service public, mais que les dérogations ne sont pas les bienvenues.
- ◆ Suite à un courrier anonyme, il revient chaque année la problématique du stationnement rue grande. Monsieur le Maire attend de la part du Conseil une prise en charge du dossier... personne.
- ◆ Les aînés demandent où en est le percolateur. Monsieur le maire fera le nécessaire avant la fin de l'année.

Le Conseil n'ayant plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 45. La prochaine séance ordinaire est prévue le vendredi 12 avril 2024. Le maire remercie l'assemblée.